

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LE ROYAUME-UNI TERMINANT
L'APPLICATION DE L'ACCORD (1946) SUR L'IMPÔT SUR LE REVENU AU
NYASSALAND ET À LA RHODÉSIE DU SUD**

I

*Le Haut Commissaire du Royaume-Uni au Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*

HAUT COMMISSAIRE DU ROYAUME-UNI, EARNSCLIFFE, OTTAWA

Le 1^{er} mai 1957.

1084/4

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer aux Échanges de Notes intervenus le 27 juillet et le 14 août 1951,¹ ainsi que le 27 février et le 9 avril 1953,² entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni, pour étendre à certains territoires l'accord entre ces deux Gouvernements, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signé le 5 juin 1946.³ Je suis chargé par mon Gouvernement, conformément à l'Article XV (2) dudit Accord, de vous donner avis de dénonciation, pour mettre fin à l'application de l'accord dans le Nyassaland et la Rhodésie du Sud.

Conformément à l'Article XV (2), l'Accord cessera d'être applicable au Nyassaland et à la Rhodésie du Sud six mois après la date du présent avis. Toutefois, cette notification ainsi que l'agrément du Gouvernement du Canada constitueraient une entente d'après laquelle les deux Gouvernements signataires reconnaîtraient que les extensions ne s'appliqueraient pas aux revenus visés par l'extension de l'Accord original à la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland. En ce qui concerne cet aspect de la question, je me reporte à l'autre notification que j'ai envoyée aujourd'hui à Votre Excellence.

Sous réserve de l'agrément du Gouvernement du Canada aux propositions ci-dessus, le Gouvernement du Royaume-Uni se chargera de faire annoncer, dans la *London Gazette*, la fin de l'application de l'Accord susdit au Nyassaland et à la Rhodésie du Sud.

¹ Recueil des Traités 1951 n° 19.

² Recueil des Traités 1953 n° 6.

³ Recueil des Traités 1946 n° 17.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de mon profond respect.

J. J. S. GARNER,

Haut Commissaire du Royaume-Uni.

L'honorable L. B. Pearson, O.B.E.
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa.